



Genève, le 17 novembre 2021

Le Conseil d'Etat

5476-2021

Département fédéral de justice et police
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

Concerne : reprise du règlement (UE) 2021/1148 établissant, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (développement de l'acquis de Schengen)

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a bien reçu votre lettre du 11 août 2021, par laquelle vous avez invité le gouvernement cantonal à se prononcer dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge, et il vous en remercie.

La Suisse s'est engagée à reprendre le développement de l'acquis de Schengen, notamment en ce qui concerne la reprise du règlement (UE) 2021/1148 sur les ressources encourageant des mesures dans le domaine de la gestion intégrée des frontières et de la politique commune en matière de visas, destinées à lutter contre l'immigration clandestine et la criminalité transfrontalière, tout en facilitant le déplacement des voyageurs.

Ce nouvel instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) revêt une importance capitale pour poursuivre ce qui a été initié avec le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI-Frontières) qui a constitué un premier développement. Ainsi, l'IGFV représente un Fonds de solidarité qui doit permettre à l'UE une réponse rapide et efficace en cas de problème sécuritaire susceptible de compromettre le fonctionnement du système Schengen.

Le Fonds alloué à la politique migratoire de l'UE vise la gestion intégrée des frontières extérieures et renforcera de manière conséquente les dispositifs opérationnels et l'interopérabilité des systèmes à venir (ETIAS). L'enveloppe financière du Fonds relatif à la gestion des frontières pour la période 2021-2027 garantira également une approche homogène pour la délivrance des visas et facilitera la migration régulière.

Notre Conseil est très attaché à ce que la solidarité européenne soit au cœur de la politique migratoire, tant pour garantir une protection effective et la sécurité intérieure que pour gérer les flux migratoires.

Le Fonds déployé sera par ailleurs bénéfique dans les domaines tels que l'asile, la migration légale et la lutte contre la migration irrégulière. Dans ce cadre, nous tenons également à relever que les pistes citées ont pour but de développer l'encouragement d'une meilleure intégration des réfugiés, tout en garantissant le respect des droits fondamentaux, et devront être accompagnées d'une répartition équitable de l'accueil des réfugiés au sein de l'UE.

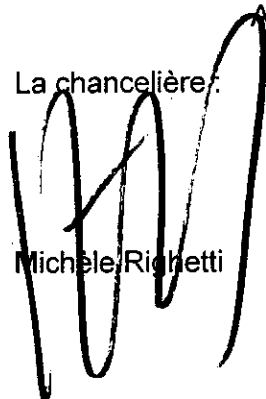
Il est fondamental, compte tenu de l'évolution de l'arrivée de réfugiés et de migrants, de combler une série de lacunes en matière de frontières extérieures, qui a, par analogie, une incidence sur les frontières intérieures. A cet égard, nous soulignons l'importance d'une politique de gestion des frontières adaptée à l'évolution de la situation.

Par conséquent et, pour conclure, notre Conseil soutient le présent projet, en tenant compte des éléments mis en exergue dans le présent courrier, qui devrait apporter davantage de solidarité sur le plan européen d'un point de vue migratoire.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien prêter aux observations de notre Conseil et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

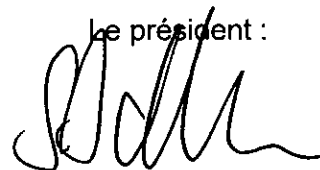
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière:

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Michele Righetti

Le président :

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of connected, fluid strokes.

Serge Dal Busco